

# BOURSE CIFRE

---

# Thèse CIFRE

---

**Dispositif porté par l'ANRT s'adressant aux entreprises qui souhaitent confier un projet de recherche à un doctorant.**

## Principe

- Dispositif tripartite associant une entreprise, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse
- La demande est portée par l'entreprise, qui recrute le candidat dans le cadre d'un CDD de 3 ans ou d'un CDI avec un salaire brut annuel supérieur ou égal à 26 299 euros\*
- L'ANRT verse à l'entreprise une subvention annuelle de 14 000 euros sur le salaire brut, le reste à charge étant éligible au crédit d'impôt recherche.

\*montant minimum fixé en 2024

# Thèse CIFRE

---

## Conditions d'attribution:

### Le candidat

- Etre titulaire d'un diplôme de grade de master (Bac+5) au démarrage de la thèse
- Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois
- Ne pas être recruté par l'entreprise depuis plus de 9 mois (hors période de stages et d'apprentissage)

### L'entreprise

- Société de droit français de toute taille: PME, ETI, grand groupe
- Solidité financière de l'entreprise
- Adéquation du sujet de recherche avec l'activité de l'entreprise

### Le laboratoire

- Rattaché à une université, une école ou un organisme public de recherche (CNRS, INSERM...)

# Procédure de dépôt de dossier CIFRE

---

## Montage du dossier

- Rédaction du projet de recherche conjointement par l'entreprise et le laboratoire de recherche
- Recrutement du candidat
- Inscription à l'Ecole Doctorale
- Rédaction du dossier de demande (4 volets: candidat, laboratoire, entreprise, projet), à déposer en ligne sur le site <http://cifre.anrt.asso.fr>

## Instruction

- Accusé de réception à la réception du dossier complet
- Réalisation de 2 expertises scientifique et socio-économique, avant présentation du dossier en comité mensuel (durée: 2 à 3 mois d'instruction)
- Contractualisation sous 1 mois

## Versement de l'aide

- Versement de 3 500 euros en fin de trimestre sur émission d'une facture par l'entreprise

# Salaire du doctorant

---

A- Salaire brut annuel minimum d'embauche dans le cadre d'une CIFRE = 26 299 €\*  
B- Salaire brut chargé (coefficient 1,43) :  $A \times 1,43 = 37\,608 \text{ €}$

C- Subvention publique versée par l'ANRT = 14 000 €

D- Assiette du CIR (B - C) = 23 608 €

E- CIR =  $D \times 0,30 = 7082 \text{ €}$

F- Coût final pour l'entreprise :  $B - (C+E) = 16\,526 \text{ €}$

\* *Montant minimum 2024*

==> Sur les 3 ans, montant du coût salarial restant à charge sur 3 ans : 49 578 €

# Evolution du salaire annuel brut minimum d'un doctorant

---

Année	Brut annuel	Brut mensuel	Net mensuel	Chargé mensuel	Date effet	Cout chargé 36 mois
2021	22 397 €	1 866 €	1 500 €	2 632 €	01/09/2021	96 000€
2022	23 698 €	1 975 €	1 598 €	2 785 €	01/09/2022	102 000 €
2023	24 998 €	2 083 €	1 676 €	2 938 €	01/09/2023	107 000 €
2024	26 299 €	2 192 €	1 764 €	3 092 €	01/09/2024	113 000€
2025	27 600 €	2 300 €	1 847 €	3 238 €	01/09/2025	118 000 €

# Convention d'encadrement et d'accompagnement du projet

---

A- Coûts d'encadrement (enseignant-chercheur, ingénieur, technicien du laboratoire)

B- Frais d'environnement de la thèse (équipements, consommables, sous-traitance, frais de mission ...)

C- Coût total HT

D- Contribution de 50% sur le coût total HT demandée au partenaire industriel\*

E- TVA (20%)

F- Contribution TTC demandée à l'entreprise : D + E

*\* Pour les 3 ans, montant se situant dans une fourchette de 50 à 80 000 € HT selon le projet, éligible au CIR.*

**==> Montant restant à charge pour l'entreprise après CIR : 35 à 56 K€ HT selon le projet**